

Question écrite de Mme Katrin JADIN au Ministre de la Mobilité concernant les vélos électriques et l'augmentation du nombre d'accidents

Le succès des vélos électriques est récent, mais rapide. 475.000 vélos électriques ont été achetés en 2016, uniquement chez des marchands de vélos. C'est donc la catégorie la plus vendue dans notre pays. Mais ce moyen de locomotion n'est pas sans danger. Selon l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) les accidents impliquant des vélos électriques ont augmenté. Le nombre de crashes est passé de 510 en 2015 à 730 en 2016. Les automobilistes sous-estiment souvent la vitesse des vélos électriques ce qui amène du danger supplémentaire. Comment pouvons-nous mieux sensibiliser à ce fléau?

Réponse :

Les vélos électriques connaissent indéniablement un succès grandissant. Néanmoins, les chiffres de vente que vous citez dans votre question ne paraissent pas tout à fait corrects. Il ressort des chiffres du secteur (BOVAG/RAI) qu'en Belgique, 130 000 vélos électriques ont été vendus en 2014 et 141 000 en 2015. Les chiffres pour 2016 ne sont pas (encore) disponibles. Une enquête de Velofollies, le salon belge du cyclisme, auprès de 1 497 marchands de vélos révèle qu'en 2016, pas moins de 475 000 vélos ont été vendus. 39,2 % d'entre eux, soit environ 186 000, étaient électriques.

Les vélos électriques n'ont été enregistrés dans les statistiques d'accidents qu'à partir de fin 2014. Tout enregistrement d'un nouvel élément dans la banque de données des accidents ne devient stable et complet qu'après un certain temps. En 2015, l'enregistrement des vélos électriques n'était certainement pas encore complet. Il convient dès lors d'être prudent dans toute comparaison avec 2016. L'augmentation du nombre d'accidents impliquant des vélos électriques dans les statistiques d'accidents résulte donc partiellement du fait que cette catégorie d'usagers de la route n'est enregistrée séparément dans les statistiques d'accidents que depuis mi-2014.

On peut considérer que la popularité croissante des vélos électriques entraînera une hausse des accidents avec ces véhicules. Selon des estimations du Fietsberaad Nederland, les utilisateurs de vélos électriques de plus de 65 ans encourent un risque d'accident (légèrement) plus élevé par kilomètre parcouru.

Quant à savoir dans quelle mesure la sous-estimation de la vitesse des vélos électriques par les automobilistes, qui est évoquée dans la question, est une cause de ces accidents, l'état actuel de la recherche n'apporte pas encore de réponse à cet égard.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la prévention et la sensibilisation en matière de sécurité routière relèvent de la compétence régionale suite à la dernière réforme de l'État. Je vous invite dès lors à adresser votre question aux ministres régionaux compétents.